
2019 01 04 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés :

Francis Dutech, Jacques Esparseil – Procurations données respectivement à Thierry Bonnefoi et à José Moulis

Secrétaire de séance : M. Xavier Daran

La séance est ouverte à 17h40

1. Désignation d'un membre pour la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un EPCI et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (TPU) et des transferts de compétences.

En prévision du regroupement des communautés de communes en intercommunalité, le Conseil Communautaire a émis le souhait de préparer le passage en TPU.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Bonnefoi représentant à la CLECT.

2. Débat et choix d'orientation pour la salle des fêtes

Lors des échanges avec le représentant du Pays Portes de Gascogne, il a été rappelé que le législateur insistait aujourd'hui pour une meilleure utilisation de l'argent public. Aussi pour recevoir des aides concernant la salle des fêtes, la commune devra établir un argumentaire :

- Le choix de rénovation ou de construction à neuf devra être justifié autant que le devenir de bâtiments qui ne seraient plus exploités suite à construction.
- Une maison des associations doit être ouverte au moins 200 jours par an.

Un réel projet précisant des partenariats et le fonctionnement doit être structuré. Ce projet doit conduire à un aménagement des espaces en vue de contribuer à une nouvelle animation communale. Il se doit d'être ambitieux afin d'autoriser une vie associative et de favoriser l'accueil d'espaces.

A cette condition, on peut espérer d'accroître une participation de subventions conséquentes. Au regard des enjeux, un vote à bulletin secret est demandé pour répondre à la question : souhaitez-vous construire une nouvelle salle des associations neuve ?

Votants : 11 / Oui : 3 / Non : 8

Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude en l'orientant vers la rénovation de la salle des fêtes actuelle.

Informations et questions diverses

- La commune de Noilhan a été sollicitée pour accueillir le Conseil Communautaire le mardi 15 janvier à 18h. Un apéritif dinatoire sera organisé à l'attention des membres.
- L'atelier céramique de GESTES s'installera le lundi après-midi, il utilisera la partie basse de la salle des fêtes notamment la cuisine. L'animatrice s'est engagée à laisser l'espace propre. Une convention a été signée dans ce sens.
- Les vœux de la municipalité sont organisés à la salle des fêtes le samedi 12 janvier à 15h00. M. le Maire prévoit une courte intervention à 15h30.
- Au regard du nombre d'adhérents, le club « union des 4 vallées » a décidé de cesser son activité. La commune a été sollicitée pour héberger un cabinet de kinésithérapie. Le dossier est à l'étude.
- Afin d'élargir la communication événementielle, un noilhanais a proposé de créer une page Facebook pour la commune.

L'ordre du jour est épuisé : il est 19h30.